

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024**

**Délibération n° 2024\_049**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES FAMILLES "LA PARENTHÈSE"**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN.

**SECRETARE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL**

Madame Aude BLET-CHARAUDEAU, Conseillère municipale Déléguée aux Familles et à la Parentalité, rappelle à l'Assemblée que la feuille de route du mandat 2020-2026 prévoit d'accompagner les familles, la parentalité et le lien intergénérationnel notamment à travers l'ouverture d'une maison des familles. Cet objectif émane d'un travail partagé avec les différents acteurs de la parentalité.

En 2010, la ville, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, mobilisait l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans le champ de la parentalité, afin de définir les éléments de réflexion d'une classification des actions parentalité à Mérignac.

Les conclusions de cette démarche, apparaissent de nouveau au travers du diagnostic initié en 2016 par la Mission Parentalité et mettent en avant le besoin d'un lieu ressource pour les parents et les professionnels.

Cet espace prend en compte des besoins insuffisamment relayés ou encore repérés comme nécessitant un mode de réponse n'existant pas au niveau du territoire mérignacais, ceci en complément des dispositifs et accueils déjà déployés sur le territoire par les acteurs de la parentalité (G10 ou Département notamment).

Ce lieu, central et dédié, a ouvert ses portes le 15 octobre 2022, après un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la parentalité du territoire et une vingtaine de familles mérignacaises.

La Parenthèse propose d'accueillir, de manière anonyme et gratuite tout Mérignacais rencontrant une interrogation quant à l'éducation de son enfant, quels que soient sa situation familiale, son lieu de résidence sur la commune ou l'âge de ses enfants. Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, un professionnel l'accueille pour l'écouter, échanger et l'accompagner dans la gestion de la vie de famille. Les premiers éléments de bilan témoignent d'une identification importante de ce lieu par les professionnels et les familles confirmant l'intérêt de cette structure pour les familles mérignacaises.

La CAF, acteur phare de soutien à la parentalité et partenaire de la Ville en ce qui concerne le soutien des familles, propose des aides aux fonctionnements.

A ce titre, la ville de Mérignac sollicite la CAF de la Gironde à hauteur de 23 000 euros sur un budget total de 45 000 euros.

#### **Budget prévisionnel fonctionnement - La Parenthèse - 2024** (Hors charges de personnel)

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Prestations de services	29 000 €	CAF (aide au fonctionnement)	23 000 €
Achat matières et fournitures	1 500 €	CAF (REAAP)	3 908 €
Autres fournitures	1 000 €	Ville de Mérignac	18 092 €
locations	2 000 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 000 €		
Déplacements, missions	500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 28 mars 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour le fonctionnement de la structure « La Parenthèse ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024



**Patricia NEDEL**  
Secrétaire de séance

**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*